

**GARAGE, REMISE ET CABANON DÉTACHÉ**

(Coût du permis : 50 \$ / validité : 24 mois)

1. Requérent et emplacement des travaux

Nom du requérent		N° de téléphone
N° civique	Nom de la rue	Code postal
Courriel :		

2. Entrepreneur

Travaux réalisés par le requérent (cocher) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Remplir la partie ci-dessous)		
Nom de l'entreprise réalisant les travaux		N° de téléphone
N° civique	Nom de la rue	Code postal

3. Garage, remise et cabanon détaché

Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> garage <input type="checkbox"/> remise ou un cabanon
Valeur des travaux : _____ \$
Dimensions du nouveau bâtiment (pied ou mètre) : _____
Localisation du bâtiment : <input type="checkbox"/> cour arrière ou cour latérale <input type="checkbox"/> cour avant (cas exception)
Implantation prévue : distance (pied ou mètre) entre le bâtiment et la ...
...la ligne de lot latérale la plus près : _____ (Min. : 1 m [3 pi 4 po])
...la ligne de lot arrière la plus près : _____ (Min. : 1 m [3 pi 4 po])
...le bâtiment principal (maison) : _____ (Min. : 1 m [3 pi 4 po])
Est-ce qu'il y a d'autre(s) bâtiment(s) accessoire(s) (ex : remise) sur le terrain? <input type="checkbox"/>
Si oui...
Quelle est la distance (pied ou mètre) entre le bâtiment à construire et un autre bâtiment accessoire existant? _____ (Min. : 2 m [6 pi 8 po])
Quelle est la superficie (pieds ou mètres carrés) totale au sol de l'ensemble des bâtiments accessoires existants? _____ (superficie max. : 10 % superficie du lot)
Est-ce qu'un bâtiment accessoire existant sera démoli ? _____
Si oui, ces dimensions sont : _____
Description du bâtiment:
Type d'ancrage au sol : <input type="checkbox"/> dalle de béton <input type="checkbox"/> pieux/poteaux <input type="checkbox"/> blocs <input type="checkbox"/> autre
Finition extérieure : murs _____ toiture _____
Documents requis*:
<input type="checkbox"/> Un croquis de indiquant l'implantation du bâtiment projeté sur le lot (Une copie du plan de votre certificat de localisation peut être utilisée). Si le bâtiment projeté est ancré au sol sur une dalle de béton, et que le bâtiment est implanté à une distance comprise entre 1 et 3 mètres des limites latérales et arrière du lot, un plan d'implantation préparé par arpenteur-géomètre est obligatoire. Cette exigence peut s'appliquer également à d'autres marges de recul et autres limites.
*Note : Lorsque requis, la Municipalité peut exiger des informations supplémentaires.

Avez-vous des arbres à couper pour votre projet de construction ? oui non